

# Intervention hors tension sur comptage de puissance souscrite $\leq 36\text{kVA}$ -Y02-

---

9 jours

continu, alternance

Sur devis

[Linky](#)

## Pour qui ?

---

- Formation niveau électrique « Basique »
- ou CAP/BEP/Bac Pro en électricité
- ou Posséder les connaissances élémentaires en électrotechnique
- ou Réussir le questionnaire d'évaluation

## prérequis :

---

- Avoir 18 ans
- Aptitude médicale
- EPI Obligatoire

## Objectif :

---

- Identifier l'ensemble des risques encourus et notamment les risques électriques, choisir les moyens de s'en prémunir en intégrant l'environnement du chantier
- Appliquer les règles de l'UTE C 18-510-1 et consignes de sécurité en vigueur
- Décrire les différents appareils constituant un panneau de comptage d'une puissance souscrite  $\leq 36\text{kVA}$ (en habitation individuelle ou collective)
- Différencier les rôles des appareils constituant un panneau de comptage d'une puissance souscrite  $\leq 36\text{kVA}$  (en habitation individuelle ou collective)
- Interpréter les schémas de câblage des comptages électromécaniques d'une puissance souscrite  $\leq 36\text{kVA}$  (en habitation individuelle ou collective)
- Réaliser la consignation d'un panneau de comptage d'une puissance souscrite  $\leq 36\text{kVA}$ (en habitation individuelle ou collective) UTE C 18-510-1 chapitre 7
- Câbler un compteur électromécanique monophasé ou triphasé double tarif
- Câbler un compteur électronique monophasé ou triphasé double tarif
- Remplacer hors tension un compteur électromécanique simple tarif et double tarif par un

compteur bleu électronique, avec reprise de l'installation asservissement chauffe eau (en habitation individuelle ou collective)

## Lieu de la formation :

---

Mallemort (13)

## Programme de la formation

---

- La réglementation et la norme UTE C 18-510,
- Le risque électrique en BTA, électrisation et court-circuit UTE C 18-510,
- La technologie des comptages pour des puissances souscrites  $\leq 36$  kVA,
- La technologie des branchements individuels et collectifs NFC 14-100,
- La limite physique des branchements électriques entre la NFC 14-100 et 15-100 en habitation individuelle ou collective,
- Les schémas et les câblages de tous types de comptages de puissance souscrite  $\leq 36$  kVA individuels et collectifs, ainsi que les circuits puissance et asservissement clientèle,
- La consignation d'un panneau de comptage de puissance souscrite  $\leq 36$  kVA en habitation individuelle UTE C 18-510,
- La consignation d'un panneau de comptage de puissance souscrite  $\leq 36$  kVA en habitation collective (type immeuble) UTE C 18-510,
- Le remplacement d'un compteur électromécanique monophasé et triphasé par un compteur bleu électronique pour des puissances souscrites  $\leq 36$  kVA en habitation individuelle,
- Le remplacement d'un compteur électromécanique monophasé et triphasé par un compteur bleu électronique pour des puissances souscrites  $\leq 36$  kVA en habitation collective,
- La reprise du circuit d'asservissement du chauffe-eau en habitation individuelle et collective (schéma et câblage),
- L'importance du conducteur de neutre dans une installation triphasée,
- La pose et la programmation d'un compteur bleu électronique,
- Le principe de la télécommande 175 Hz,
- La lecture de la programmation du Compteur Bleu Électronique (CBE),
- La prise en main et l'utilisation du Détecteur De Tension (DDT).

## Conditions tarifaires :

---



Adaptées au nombre de stagiaires

Ecole de la Construction et des Infrastructures et Réseaux

CFTP Emile PICO – Pont Royal – 13370 MALLEMORT - Tél. : 04 90 59 42 05 / Fax : 04 90 59 15 81

[cftp.tp-paca.fr](http://cftp.tp-paca.fr) / [info@poleformation-tp.fr](mailto:info@poleformation-tp.fr)

N° d'existence 93 13 000 38 13 – Siret : 782 738 306 00011 – Code APE : 8559A – N° TVA

Intracommunautaire : FR 33 782 738 306